

Le jeudi 28 mars 2024

Contacts :

Florent FURLAN, Directeur général adjoint : 05 57 97 16 02

Courriel : direction@saint-loubes.fr

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion suivante :

Objet : Conseil Municipal
Date et heure : jeudi 11 avril 2024 à 18h30
Lieu : Salle Max Linder

Vous trouverez l'ordre du jour annexé à la présente convocation ainsi que la note de synthèse et ses annexes.

En cas d'absence, merci de bien vouloir nous en informer pour faciliter l'organisation de la séance. Vous pouvez, si vous le souhaitez, établir une procuration de vote selon le modèle joint à la présente convocation.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,

Emmanuelle FAVRE



1/4

I- DÉLIBÉRATIONS

Fonctionnement de l'assemblée	
2024-11	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024
2024-12	Modification des commissions municipales – membres de la commission Éducation, jeunesse, parentalité, Périscolaire et Parascolaire

Finances	
2024-13	Approbation du compte de gestion 2023 de la commune
2024-14	Approbation du compte de gestion 2023 du Centre Culturel
2024-15	Approbation du compte administratif 2023 de la commune
2024-16	Approbation du compte administratif 2023 du Centre Culturel
2024-17	Affectation des résultats au budget de la commune 2024
2024-18	Affectation des résultats au budget du Centre Culturel 2024
2024-19	Vote des taux de la fiscalité locale (taxe foncière bâtie, non bâtie, taxe habitation résidences secondaires)
2024-20	Modification des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement
2024-21	Vote du budget de la commune 2024
2024-22	Vote du budget annexe du Centre Culturel 2024
2024-23	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024
2024-24	Tarifs des séjours d'été 2024
2024-25	Demande de subvention à la Communauté de communes des Rives de la Laurence : Festival du Jeu 2024
2024-26	Demande de subvention à Alcome : projet de collecte des mégots de cigarettes
2024-27	Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) : troisième tranche de vidéoprotection

Administration générale	
2024-28	Retrait de la délibération n°2024-124 du 13/12/2023 relative à la mise en œuvre d'amendes administratives pour sanctionner les dépôts de déchets sur la commune

Marchés publics	
2024-29	Marché Public – Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Île Bleue : avenants pour certains lots (2023MAPA30).

2024-30	Marché Public – Travaux de mise en accessibilité du complexe sportif tranche B – Avenants suite à la modification du bâtiment + nouvelle attribution du lot plomberie (2023MAPA06)
---------	--

Culture	
2024-31	Tarif de la programmation culturelle 2024-2025
2024-32	Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine

Ressources Humaines	
2024-33	Révision du règlement formation : mise à jour du remboursement des frais liés aux formations
2024-34	Débat sur la protection complémentaire

II- INFORMATIONS DIVERSES

Porter à connaissance des décisions municipales	
	Décisions prises par Mme la Maire au titre de ses délégations

Informations générales

III- QUESTIONS ORALES

Rappel de l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal

Article L. 2121-19 du CGCT :

Les conseiller.es municipaux.ales ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal.

A la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal.

L'application du deuxième alinéa ne peut donner lieu à l'organisation de plus d'un débat par an.



Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général.

Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseiller.es municipaux.ales présent.es.

Le texte des questions est adressé au.à la Maire 24 heures au moins avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Lors de cette séance, le.la Maire ou le.la conseiller.e délégué.e en charge du dossier répond aux questions posées oralement par les conseiller.es municipaux.ales. Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche. Le temps consacré aux questions orales est limité à 30 minutes.

